

Dossier



Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
• <http://www.lamafiajudiciaire.org>

le 26 mai 2020

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

A :
Monsieur, Le Président
Service des référés
Tribunal judiciaire de TOULOUSE
2 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE

Mail : sophie.mollat@justice.fr

Mail : sophie.frugier@justice.fr

Objet : Demande de communication de l'ordonnance rendue après débat à l'audience du 10 mars 2020.

- **Procédure faisant suite au refus de Statuer en son ordonnance du 19 novembre 2019.**
Rendue par Madame la Présidente Sophie MOLLAT
- **Dossier enregistré sous la référence :**
- **RG : N° RG 19/01661 N° PORTALIS / DBX4-W-B7D-OS5C ODO**

Monsieur, Madame

En date du 10 mars 2020 les débats se sont réouverts par convocation du greffe des référés du 30 janvier 2020.

- Et pour des faits très graves repris dans l'acte introductif d'instance.

Enregistré sous vos références suivantes :

Chambre REFERE :

- N° RG 19/02174 - N° Portalis DBX4-W-B7D-OXRH.
- Et concernant l'ordonnance du 19 novembre 2019

Plus de deux mois après débat contradictoire, je ne suis pas au courant de la décision rectifiée.

- Que de tels faits me portent de graves préjudices.

Je reste dans l'attente de votre communication,

Veillez croire Monsieur, Madame le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Monsieur LABORIE André

